

COMMUNE DE CLEGUEREC



SERVICES PÉRISCOLAIRES Règlement Intérieur 2020/2021

LE RESTAURANT SCOLAIRE



LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (PETITES VACANCES)



ALSH DU MERCREDI



LE RESTAURANT SCOLAIRE



Le service de restauration est géré par la municipalité.

La cuisine est élaborée sur place en privilégiant des produits locaux de qualité et/ou biologiques.

Le menu de la semaine est affiché dans les écoles et sur le site de la commune www.clequerec.fr

TARIFS :

QF	Inférieur à 680€	680€ à 1000€	Supérieur à 1000€	NC	Extérieur
Prix	3.10 €	3.15 €	3.20 €	3.20 €	3.25 €

COMMENT S'INSCRIRE ?

Les inscriptions s'effectuent auprès de la mairie :

- Soit sur la base d'un planning régulier tout au long de l'année
- Soit de façon occasionnelle

LES ABSENCES

Il est possible d'inscrire ou d'annuler l'inscription jusque 9 Heures le jour même en contactant la mairie

Passé ce délai, le service vous serait facturé.

Tel : 02 97 38 15 56

Mail anne.connan@clequerec.fr

LA GARDERIE PERISCOLAIRE



L'accueil périscolaire se fait à la maison de l'Enfance.

Le service est déclaré à la Direction de la Cohésion Sociale du Morbihan, et à ce titre, la commune s'engage à respecter les normes en vigueur, tant en termes de taux d'encadrement, que du nombre d'agents diplômés.

LES HORAIRES

Le matin : 7h00-8h30

Le soir : 16h-19h00

TARIFS

QF	Inférieur à 680€	680€ à 1000€	Supérieur à 1000€	NC	Extérieur
<i>Prix Par $\frac{1}{4}$ d'H</i>	0.55 €	0.56€	0.57 €	0.57€	0.58€

+ 0.50 € pour le goûter

CONTACTS

Mairie : 02 97 38 00 15

Garderie : 02 97 38 03 27

L'ALSH DU MERCREDI



PRESENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

L'accueil de Loisirs du mercredi accueille les enfants de 4 à 11 ans à la maison de l'enfance.

- Nous accueillons les enfants à la ½ journée ou à la journée, avec ou sans repas.
- Merci de prévenir en cas d'absence. Dans le cas contraire, le remboursement de l'activité ne pourra être effectué.
- Les activités seront proposées par cycle de période de vacances à période de vacances.

INSCRIPTIONS ET REGLEMENT

Les tarifs sont appliqués à la journée, ou à la ½ journée en fonction du quotient familial.

La fiche d'inscription, pour la période concernée, doit être obligatoirement retournée la semaine précédente du mercredi d'activité afin de valider l'inscription.

Toute inscription vaut engagement de paiement. Seul motif important (maladie ou urgence familiale) sera pris en compte pour annuler le paiement.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour une première inscription : remplir un **dossier enfant** (en Mairie ou téléchargeable sur le site de la commune www.cleguerec.fr) et fournir une copie des **pages de vaccinations**.

Les inscriptions ne seront effectives que si le dossier est complet. Veiller à remplir la totalité du document de manière lisible et le transmettre au Service Enfance Jeunesse.

DEPOT DES INSCRIPTIONS,

- à la mairie, la semaine précédente du mercredi d'activité
- ou par Mail : mathieu.leaute@cleguerec.fr

Toute inscription est définitive, il n'est donc pas possible de l'annuler ou de la modifier (sauf en cas de maladie, justificatif à fournir dans les 15 jours).

La priorité est donnée aux enfants cléguérois. En cas d'inscriptions trop importantes par rapport aux taux d'encadrement imposés par la DDCS, les familles extérieures seront contactées au plus tard le lundi à 14h00.

LES HORAIRES

L'accueil de loisirs du mercredi est ouvert de 8h00 à 18 h 00 comme sur les petites vacances scolaires.

Les activités du matin débuteront à **9h00** et se termineront à **13h30**. (*Repas inclus obligatoirement*)

Les activités de l'après-midi débuteront à **14h00** et se termineront à **17h00**.

Une garderie est assurée par l'équipe d'animation **de 8h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h00**

Les parents sont tenus de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de l'ALSH et de prévenir d'un retard ou d'une absence de l'enfant.

Les enfants déposés avant 8h00 seront sous la responsabilité des parents et non du centre.

Les familles sont priées de prévenir en cas d'absence.

TARIFS (nos tarifs sont basés sur le quotient familial) :

QF		Inférieur à 680€	680€ à 1000€	Supérieur à 1000€	NC	Extérieur
Matin + Repas	9h00 - 13h30	6.60€	7.15€	7.70€	7.70€	8.25€
Après-midi	14h00 - 17h00	3.50€	4€	4.50€	4.50€	5€
Après-midi + Repas	12h30 - 17h00	6.60€	7.15€	7.70€	7.70€	8.25€
Journée entière	9h00 - 17h00	8.60€	9.15€	9.70€	9.70€	10.25€

Le règlement se fera au mois, par Prélèvement ou Facturation par le Trésor Public.

LES REPAS

Le repas est préparé et pris au restaurant scolaire municipal, à 12h30, et encadré par l'équipe d'animation.

Il est important de signaler lors de l'inscription si votre enfant a une allergie alimentaire.

TROUSSEAU

Prévoir une tenue adaptée selon la météo et l'activité

L'ALSH décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

ACCUEIL DE LOISIRS DE CLEGUEREC (VACANCES)



Une équipe d'animateurs·trices qualifié·es accueille vos enfants de 4 à 15 ans sur les temps de loisirs.

ACCUEIL

L'accueil de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) a pour objet d'accueillir les enfants de 4 à 15 ans durant les vacances scolaires (Février, Pâques, Toussaint) pour la pratique d'activités de loisirs éducatifs.

L'organisateur est la commune de Cléguérec.

L'ALSH est habilité par la direction départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

L'accueil des enfants se fait à la maison de l'enfance de Cléguérec.

INSCRIPTIONS ET REGLEMENT

Les tarifs sont appliqués à la journée, en fonction du quotient familial.

La fiche d'inscription, pour la période concernée, doit être obligatoirement retournée 3 jours avant l'activité afin de valider l'inscription.

Toute inscription vaut engagement de paiement. Seul motif important (maladie ou urgence familiale) sera pris en compte pour annuler le paiement.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour une première inscription : remplir un **dossier enfant** (en Mairie ou téléchargeable sur le site de la commune www.cleguerec.fr) et fournir une copie des **pages de vaccinations**.

Les inscriptions ne seront effectives que si le dossier est complet.

DEPOT DES INSCRIPTIONS, à chaque période de vacances:

- à la mairie, avant les vacances
- à l'ALSH, à la maison de l'enfance, pendant les vacances
- ou par Mail : mathieu.leaute@cleguerec.fr

Toute inscription est définitive, il n'est donc pas possible de l'annuler ou de la modifier (sauf en cas de maladie, justificatif à fournir dans les 15 jours).

TARIFS (nos tarifs sont basés sur le quotient familial) :

QF	Inférieur à 680€	680€ à 1000€	Supérieur à 1000€	NC	Extérieur
Journée	10 €	12 €	14 €	14 €	15 €
Sortie ½ journée	11 €	13 €	15 €	15 €	16 €
Sortie Journée entière	12 €	14 €	16 €	16 €	17 €

REMISE DES ENFANTS AUX FAMILLES

Les enfants sont pris en charge à la fin de la journée par leurs parents ou par toute autre personne nommément désignés par ces derniers.

Les enfants vous seront remis en main propre à l'intérieur de la structure.

Une autorisation parentale écrite est demandée pour tout enfant qui rentre seul à la maison.

LES HORAIRES

L'accueil de loisirs est ouvert de 8h00 à 18 h 00 sur les petites vacances scolaires.

Les activités de l'accueil de loisirs débuteront à **9h30** et se termineront le soir à **17h30**.
Une garderie est assurée par l'équipe d'animation **de 8h00 à 9h30 et de 17h30 à 18h00**

Sur les petites vacances scolaires, les inscriptions se font à la journée.

L'été, les inscriptions se font uniquement à la semaine.

Les parents sont tenus de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de l'ALSH et de prévenir d'un retard ou d'une absence de l'enfant.

Les enfants déposés avant 8h00 seront sous la responsabilité des parents et non du centre.

Notez que les horaires peuvent varier en fonction de l'activité mise en place.

L'enfant doit être accompagné jusqu'à la personne chargée de l'accueil. Si l'enfant quitte l'ALSH avec une autre personne que ses représentants légaux, l'équipe de direction doit être prévenue systématiquement.

Les familles sont priées de prévenir en cas d'absence.

LES REPAS

Le repas est pris au restaurant scolaire municipal, à 12h et encadré par l'équipe d'animation.

Il est important de signaler lors de l'inscription si votre enfant a une allergie alimentaire.

Vers 17h15, un goûter est distribué aux enfants.

TROUSSEAU

Prévoir une tenue adaptée selon la météo et la sortie : vêtements de pluie, crème solaire, casquette, maillot de bain, serviette et bonnet de bain pour la piscine/plage.

Nous nous réservons le droit de modifier le programme en fonction des conditions météorologiques, de l'effectif...

Pour les plus jeunes, prévoir un sac avec un change et un doudou si besoin.

LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET VIE COLLECTIVE

Toute dégradation due à la malveillance sera évaluée et facturée à la famille de l'enfant responsable. Les enfants devront contribuer au maintien de la propreté dans les locaux et dans la cour.

Dans le cas où l'enfant par son comportement se mettrait en danger ou perturberait le bon déroulement des activités, il pourrait être exclu temporairement ou définitivement en cas de récidive.

Si le comportement d'un enfant perturbe le fonctionnement et la vie collective de l'accueil de loisirs, les parents seront avertis par l'équipe d'animation.

Une réflexion commune pourra entraîner la modification des modalités d'accueil de l'enfant si les difficultés persistent.

Merci de transmettre à l'équipe, toute information que vous jugerez utile, afin que votre enfant passe une bonne journée au sein de l'ALSH.

L'équipe d'animation organise :

- les siestes/les temps calmes, selon les âges et les besoins de chaque enfant,
- la répartition des groupes d'âge.



LE RESPECT DES UNS ET DES AUTRES AINSI QUE DU MATERIEL ET DES LOCAUX SONT INDISPENSABLES POUR POUVOIR BIEN VIVRE ENSEMBLE. LE RESPECT EST UN DROIT, MAIS EGALEMENT UN DEVOIR POUR CHACUN D'ENTRE NOUS.

LE RESPECT DE CE REGLEMENT FAVORISERA LE BON DEROULEMENT DES DIFFERENTS SERVICES PERISCOLAIRES DE CLEGUEREC

CHAQUE ENFANT POURRA AINSI PASSER D'AGREABLES TEMPS D'ACCUEIL DANS UN ENVIRONNEMENT ACCUEILLANT.



LA FACTURATION

Chaque famille recevra mensuellement un avis des sommes à payer émis par le Trésor public. La facture réunira les prestations Cantine, Garderie, et ALSH dues au titre du mois échu.

Il existe trois modes de paiements différents :

1. Par prélèvement d'office.
2. Via un paiement en ligne sur un portail sécurisé
3. En règlement direct adressé au Trésor public